



Chèr(e)s exploitant(e)s agricoles de Moselle,

La conjoncture actuelle pour l'agriculture mosellane n'est pas bonne. La crise de l'élevage se prolonge et la récolte céréalière de cette année s'est avérée calamiteuse.

Plus que jamais, il nous paraît essentiel de diffuser de l'information sur les procédures en cours et les premiers dispositifs mis en place pour répondre au besoin des exploitants mosellans. Ces dispositifs concerneront la filière laitière avec des aides pour réduire la production mais également le secteur céréalière, avec un plan de soutien qui devrait être présenté en octobre par le Ministre de l'Agriculture.

Björn DESMET



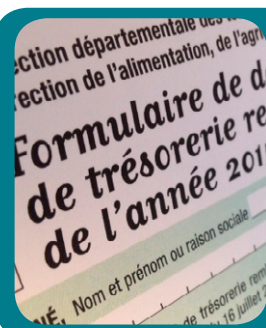
Calendrier paiement PAC

Les versements du solde des aides 2015 vont se dérouler ces prochaines semaines pour les aides découplées (Droit à Paiement de Base, paiement vert, redistributif, paiement JA), couplées (principalement les aides aux protéagineux et légumineuses fourragères) et l'ICHN.

Pour avoir le détail des différents versements effectués, nous vous invitons à consulter régulièrement Télépac à la rubrique «Données et documents», «campagne 2015», pour retrouver dans l'onglet «Paiements» les relevés de situation correspondant.

Le paiement du solde des aides MAET 2015 et Bio 2015 interviendront en fin d'année.

plus d'info... www.asp-public.fr



Apport de trésorerie 2016

Comme en 2015, l'acompte sur les aides PAC 2016 se fera sous forme d'Apport de Trésorerie Remboursable (ATR). Cependant, au vu de la conjoncture difficile que connaissent les exploitations le montant de l'avance sera porté à 90 % des versements 2015. Pour en bénéficier il est indispensable de réaliser une demande via Télépac.

Les demandes seront à effectuer entre le 8 et le 20 septembre pour des versements débutants à partir du 16 octobre 2016. Les demandes réalisées ultérieurement feront l'objet de versements décalés.

Pour accompagner les exploitants dans cette démarche, la DDT met en place un accueil spécifique :

Metz 03 87 34 82 82
Sarreguemines 03 87 28 30 75
Sarreguemines 03 87 24 73 46



Utilisation de produits phytosanitaires

L'arrêté du préfet de la Moselle réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des établissements recevant des personnes vulnérables (écoles, crèches, hôpitaux, maisons de retraite...) est paru. Il rappelle les mesures de protection adaptées à l'application des produits phytopharmaceutiques à proximité de ces établissements (équipements anti-dérive, respect de dates et horaires garantissant l'absence d'exposition des personnes vulnérables, haie anti-dérive) et définit des distances minimales à respecter lorsque ces mesures ne peuvent pas être mise en œuvre (50 m pour l'arboriculture, 20 m pour la viticulture et 5 m pour les autres cultures).

Il est consultable sur le site de la Préfecture [ICI](http://www.moselle.gouv.fr)

plus d'info... Jérôme Minatel jerome.minatel@moselle.gouv.fr Tél. : 03 87 34 33 38



Dérogation au couvert végétal

En dérogation au programme d'action national en vue de réduire les pollutions par les nitrates, la couverture des sols en interculture longue peut exceptionnellement être assurée par des repousses de céréales denses et homogènes spatialement, sans limite de surface. La dérogation s'applique à l'ensemble des communes classées en zone vulnérable historique, à l'exception des zones d'actions renforcées identifiées au programme d'action régional Lorraine et uniquement sur l'interculture mise en place à l'automne 2016.

plus d'info... Jérôme Minatel jerome.minatel@moselle.gouv.fr Tél. : 03 87 34 33 38

Dispositif MSA de soutien psychologique**03 83 50 35 35**

Face à la crise agricole actuelle, la MSA Lorraine renforce ses dispositifs d'accompagnement, avec l'ouverture d'une ligne téléphonique dédiée aux exploitants et salariés agricoles en situation de mal être et de détresse psychologique. Le numéro est également à la disposition de l'entourage pour un signalement, avec l'accord de l'adhérent, afin de permettre à la MSA de prendre contact avec lui.

Calamités agricoles sécheresse 2015

Le département de la Moselle a été reconnu en 2015 en calamités agricoles fourrage pour la totalité de son territoire. A la fin du mois de juillet 2016, 614 exploitants ont pu bénéficier d'un montant total d'indemnisation de 2,8 millions d'euros au titre des pertes de fourrages constatées en 2015 sur leur exploitation.

2ème vague Année blanche

Le dispositif d'année blanche bancaire mis en œuvre en 2015 est reconduit et élargi :

- aux céréaliers, aux producteurs de fruits et légumes ayant subi une perte d'EBE supérieure à 20% par rapport à la moyenne olympique des 5 dernières années,
- à l'ensemble des éleveurs sans restriction de taux de spécialisation ni perte d'EBE minimale.

Dans ce cadre, les frais générés par la mise en œuvre d'une année blanche sur tout ou partie des prêts en cours seront pris en charge pour 1/3 par l'Etat, 1/3 par la banque, 1/3 par l'exploitant. Les exploitants intéressés par ce dispositif doivent se rapprocher de leur conseiller bancaire afin qu'il étudie l'opportunité de mise en place de cette année blanche. Les demandes de prise en charge de la part Etat devront être déposées à la DDT avant le 31/10/2016.

plus d'info... Denis Pligot denis.pligot@moselle.gouv.fr Tél. : 03 87 34 34 94

Mesures nationales de maîtrise de la production laitière

Un dispositif d'aide pour inciter les producteurs de lait de vache à réduire temporairement leur production et de manière volontaire a été mis en place. Cette aide s'appliquera aux volumes de lait non produits sur une période de trois mois par rapport à la même période de l'année précédente.

La procédure se fait sur le [site internet de France AgriMer](#) et vous avez jusqu'au 21 septembre 12h00 pour la première période fixée (octobre 2016 à décembre 2016). Vous pouvez vous rapprocher de votre collecteur pour obtenir de l'aide et les informations nécessaires pour remplir votre demande. **ICI**

Pour vous aider, France AgriMer met également à votre disposition un numéro d'appel

01 73 30 25 00**Appels à projets**

La DRAAF lance un appel à projets pour la constitution de groupements d'intérêts économique et environnemental (GIEE) : cliquez **ICI**

Les agences de l'eau lancent un appel à projet à destination des agriculteurs de la région pour le financement de matériel et d'aménagement : cliquez **ICI**

Journée internationale de la prairie

le 4 octobre 2016 à Saint-Hilaire-en-Woëvre (MEUSE)

plus d'info... cliquez **ICI**

Agriculture biologique, des rencontres sont prévues prochainement à Belles-Forêts, Diffenbach, Sarrebourg

plus d'info... cliquez **ICI**

la DDT vous accompagne... avec SERAF...IN

Service Economie Rurale Agricole et Forestière

17, Quai Paul Wiltzer
BP 31035

57036 METZ Cedex 01
Téléphone : 03 87 34 82 82
messagerie : ddt-telepac@moselle.gouv.fr



Directeur de la publication : Björn Desmet Rédacteur en chef : Maxime Rasmus
Auteurs : Paul-Henry Dupuy, Maxime Rasmus, Sylvain Rigaux, Jérôme Minatel, Denis Pligot,
Conception, graphisme, mise en page : Brigitte Lefebvre Photos : Wikipédia, agriculture.
gouv.fr, terre-net média, Min.Agr.fr, lefigaro